



Diffamation aux services sociaux

Par **cricri**, le **07/02/2011** à **18:58**

Bonjour,

j'ai une mère maltraitante depuis ma naissance; j'écrivais tout ce que je subissais dans un journal intime. J'ai 41 ans et je suis maman d'une fille de 11 ans.

A l'âge de 21 ans j'ai décidé de voir, une psy pour comprendre pourquoi j'étais toujours souffrir de la douleur des autres. De par mon récit cette psy et les suivantes que j'ai vu(e)s m'ont divulgués puis confirmés que j'étais inhibée et que j'ai une mère toxique. Je suis née pendant son divorce et sa dépression. Elle m'avait même affirmé que si elle avait pu avorter ; elle l'aurait fait. Mais souvent quand elle me dénigrait; s'acharnait après moi souvent pour rien ou même me tapait dessus; me disait après qu'elle m'aimait. Elle me fait toujours passer pour moins que rien et m'a même fait passer pour zinzin par exemple à mes 19 ans pour rien; je ne voulais plus garder la petite fille de 2 ans de ma voisine qui n'était pas habituée à moi et qui hurlait dès que la mère partait. Je me suis fait prendre 2 baffes par ma mère; qui avait ajouté: "ma fille tu es folle ; quand on commence quelque chose on va jusqu'au bout; il faut que tu ailles voir un psy". Je n'avais pas mis cet enfant en danger et je voulais qu'elle reste avec sa mère; J'avais évidemment attendu avec l'enfant le retour de celle-ci;

Il y a 6 ans ma mère a mal compris certains de mes propos; a écrit des diffamations aux services sociaux; a transmis une de mes lettres à ceux-ci qui l'ont aussi mal interprétées. Elle a écrit aussi plein de mensonges comme par exemple comme quoi je suis schizophrène comme mon père. Elle n'est pas médecin et les psy que je voyais m'ont toujours affirmés que je devais prendre des distances avec ma mère; maltraitante. Une psy et une prof avaient même fâchées ma mère qui s'est retrouvée en larmes (mais moi j'étais bien contente). Il n'a jamais été avéré non plus que mon père est schizo. Il a refait sa vie avec une femme depuis plus de 30 ans et sont toujours ensemble et ont un fils (mon demi-frère).

Le problème est que les services sociaux prennent pour parole d'évangile les mensonges de ma mère. En plus comme pour des milliers de mères victimes comme moi de diffamations ; je suis menacée de me faire placer ma fille en foyer!

Cela fait 6 ans que je subis depuis ces diffamations des enquêtes sociales avec des

educateurs qui sont venus a mon domicile(c'est contraire aux droits de l'homme car c'est de l'ingerence)et ajoutent au dossier des mensonges a partir des prejugés comme cela se passe pour des milliers d'autres.

Par **scanc**, le **11/02/2011** à **18:58**

bonjour

je suis dans la même situation que toi à l'exception que moi mes enfants ont été placées (ma petite dernière a que 1 mois et demi) . Selon les recherches que j'ai effectuées à ce jour (je continue à faire des recherches).il n'y a pas grande chose que nous puissions faire. Je te conseille de prendre un avocat dans le plus brève délai qui t'indiquera les démarches a faire. En parallèle tu peux s'il n'est pas trop tard demander ton dossier médical et ton dossier que les services sociaux ont constitué a ton sujet. (attention le dossier médical est payant). vois avec ton avocat si tu peux faire appliquer l'art.226-10 du code pénal (pour être plus claire c'est purement et simplement de la " dénonciation calomnieuse") mais je t'avertie il faudra t'armer de patience car la procédure peut être longue

Par **dupont**, le **12/02/2011** à **11:46**

bonjour;

merci beaucoup pour votre réponse;si je comprends bien;vous aussi etes victime de calomnies et on vous a placé vos enfants pour ça;le systeme est vraiment corrompu et cruel;je vous encourage a vous battre et de vous approcher des associations en tapant dans le moteur de recherche:abus sociaux!.J'ai un avocat depuis que j'ai changé de département;il m'a reçu que 5 minutes car il avait un imprévu(ils me font souvent le coup même ceux en charente..)Le greffe m'a demandé a ce que je mandate cet avocat pour qu'il ait autorisation de lire mon dossier.Je l'ai fait il y a 4 semaines et je n'ai pas de nouvelles ni de l'avocat malgré mes nombreux mail..Mon dossier medical date de 11 ans et il y a eu plusieurs psy;je ne vois pas en quoi ça peut jouer de façon positive en ma faveur?Je n'ai pas droit de consulter mon dossier des services sociaux sauf si c'est juste avant une convocation devant le juge ou bien mon avocat a le droit en le mandatant.Voila ce que le greffe de reochefort m'a dit et aussi celui de charente.

Merci quand même;je vais tenter quand même tout ce que vous dites.Je suis revoltée de ce systeme et j'ai de la peine pour les mamans comme vous.je suis pratiquante et j'ai beaucoup de bonnes raisons de penser;de par mes experiences spirituelles et temoignages que ces pervers auront la monnaie de la piece dans l'autre monde.Dieu est amour mais aussi justice!

Par **fascicule**, le **23/07/2011** à **00:35**

Bonjour,

Pour avoir communication d'un dossier médical, il est possible d'aller sur place et, pour ma part, j'ai fait des photos.

Pour le dossier des services sociaux, il faut faire une demande de communication de dossier

administratif qui est de droit avec la loi de 1978 sur l'accès aux documents administratifs.
Vous pouvez aller sur le site de la CADA pour en savoir plus.
Je suis aussi d'avis qu'il s'agit d'une ingérence et je pense qu'il faudrait le faire reconnaître.
Pour cela la solution de se regrouper peut-être intéressante. Il y a aussi la solution judiciaire.
Je me tiens à disposition pour en discuter.

Par christ, le 23/07/2011 à 17:27

bonjour;vos infos son,t intéressantes.

Ma fille est placée depuis 5 mois.Mon avocat m' a bien défendue a la cour d'appel.J'ai plusieurs bonnes raisons que le bon dieu va me faire grace et misericorde malgré mes péchés(qui ne sont pas considérés péchés par les hommes mais pas par le bon Dieu:on ouvre la porte à son adversaire qui nous le rend"bien")/je vous invite à vous rapprocher du Bon dieu A FOND ET NON A MOITIÉ CAR sinon on reçoit peu de fruits! .Il y a peu de choses à attendre des humains.J'ai même rencontré un sénateur avoir confirmé que le système est corrompu pour une question de fric et qu'il ne peut rien faire!J'ai une amie qui a un fils juge et qui dit pareil.J'ai connue une secrétaire de mairie qui dit pareil et qu'il y aurait trop de choses a changer pour que le systeme soit sain!J e me dis que peut être un jour je monterais une associatio,.Je me suis mis en contact avec celle existantes pour demander comment monter cela ùmais elles ne me repondent pas !

Bon courage je prie pour vous ;votre enfant et les autres.